LOGEMENT
Je me protège des risques d'incendie

LES INCENDIES SONT PLUS FRÉQUENTS QU'ON NE LE CROIT. DÉTECTEURS DE FUMÉE À REMPLACER, MULTIPRISES À SURVEILLER, BATTERIES À MANIPULER AVEC PRÉCAUTION : NOS CONSEILS POUR ÉVITER LE PIRE. **PAR BENJAMIN DOURIEZ**

Souvent relayé par les professionnels de la lutte contre le feu, le chiffre a de quoi surprendre : un Français sur trois sera concerné par un incendie au cours de sa vie. En réalité, les particuliers ont tendance à sous-estimer le risque tant qu'eux-mêmes ou leurs proches n'y ont pas été confrontés. Un risque pourtant bien réel. « L'électrification massive de nos équipements, avec la multiplication des appareils dans les foyers, renforce notre exposition aux possibilités d'incendie », souligne même Régis Cousin, président de la Fédération française des métiers de l'incendie (FFMI). Heureusement, de nombreux gestes de prévention permettent de limiter grandement les risques… ou au moins les dégâts. Revue de détails.

RENOUVELER SON DÉTECTEUR DE FUMÉE

L'installation de détecteurs de fumée dans les logements a permis de réduire de plusieurs centaines le nombre annuel de victimes. Pour être bien protégé, il faut donc disposer chez soi d'un appareil en état de marche, ce qui implique aujourd'hui… de le remplacer si votre équipement n'a pas été changé depuis l'obligation

20 à 35 %
des incendies d'habitation sont de source électrique, selon l'association Promotelec.

d'installation en 2015 : les détecteurs ont généralement une durée de vie de dix ans. Certes, ils ne cessent pas de fonctionner du jour au lendemain. « Mais avec le temps, ils s'encrassent, notamment à cause de la poussière, et perdent en performance de détection. Or la précocité de détection est cruciale pour laisser le temps de se mettre en sécurité », rappelle Régis Cousin. L'achat d'un modèle neuf s'impose, donc.

A savoir : si vous êtes locataire, le renouvellement vous incombe, car seul l'équipement initial est à la charge du propriétaire. Toutefois dans les logements sociaux, renseignez-vous auprès de votre bailleur : certains organisent eux-mêmes la campagne de remplacement, quitte à le facturer par la suite via les charges.

S'ASSURER DU BON USAGE DE SON DÉTECTEUR

Pour bien remplir son rôle, un détecteur doit être correctement positionné. La cuisine et la salle de bains sont à éviter. « Sinon, il se déclenchera non pas pour un début d'incendie, mais à cause des fumées de cuisson ou des vapeurs d'eau. Certains en viennent à débrancher l'appareil », explique François de Lacvivier, président du fabricant Lifebox. L'emplacement conseillé pour éviter ce désagrément ? Dans le couloir desservant les chambres à coucher. Sa principale mission est de réveiller les occupants pour qu'ils puissent évacuer rapidement, en cas de départ de feu nocturne (70 % des décès par incendie se produisent la nuit). « La loi impose un détecteur par habitation, mais mieux vaut en installer plusieurs si les chambres sont dispersées ou sur plusieurs niveaux », ajoute François de Lacvivier. Les plus prudents installeront aussi un détecteur à l'intérieur de chaque chambre.

A savoir : le détecteur doit être fixé au plafond, pas trop près des coins (30 cm d'écart au minimum) pour une meilleure efficacité de détection. Lorsqu'une fixation au plafond n'est pas possible (chauffage au sol, par exemple), choisissez un modèle adapté à une fixation murale.

Bien choisir son détecteur

Pas besoin de se ruiner pour un bon détecteur de fumée : la plupart coûtent de 10 € à 30 €. Les plus abordables ont le défaut de nécessiter un changement de pile une fois par an. Pour être tranquille, privilégiez les modèles ayant une autonomie de cinq voire de dix ans (à partir de 20 €). Préférez aussi les détecteurs avec le logo bleu marque NF : pour décrocher cette certification, ils se soumettent à des tests de qualité supplémentaires, au-delà de ce qu'impose la norme européenne s'appliquant à tous les détecteurs (norme EN 14604, indiquée sur les appareils). Il existe aussi des modèles plus onéreux (jusqu'à 100 €) dotés de fonctions supplémentaires : pack de modèles interconnectés, détection de monoxyde de carbone…

ENVISAGER D'AUTRES ÉQUIPEMENTS ANTIFEU

Si le détecteur de fumée donne l'alerte, il ne lutte pas contre les flammes. Bien que facultatifs, ces deux équipements peuvent néanmoins être un plus non négligeable.

Une couverture antifeu. Elle sert à étouffer un feu de friteuse ou tout autre feu d'huile, contre lequel l'eau n'est d'aucune utilité – l'arroser est même dangereux (risque d'explosion). Elle peut donc être précieuse dans une cuisine. Comptez entre 15 et 25 €.

Un extincteur. Les modèles proposés au grand public (par exemple en magasins de bricolage) pèsent 1 ou 2 kilos pour des prix allant de 25 € à 50 €. Par rapport aux modèles présents dans les entreprises (6 ou 11 kilos, le plus souvent), leur capacité est moindre, mais ils sont plus faciles à manier. Les sapeurs-pompiers estiment toutefois qu'il est préférable de se former à son utilisation avant de s'équiper.

A savoir : avant d'acheter un extincteur, vérifiez que le modèle convoité est adapté pour traiter les principaux types de feux : ce sont les modèles dits ABC.

GARDER SES BATTERIES À L'ŒIL

Trottinette électrique, téléphone, ordinateur, cigarette électronique… Les appareils à batteries au lithium-ion se multiplient dans

PAS DE DÉTECTEUR ? PAS DE SANCTION

Les négligents et les récalcitrants ne seront pas mis à l'amende. La loi rendant obligatoire l'équipement en détecteur de fumée ne prévoit pas de sanction spécifique en cas de non-respect. Une absence que regrettent d'ailleurs certains professionnels de la lutte contre les incendies, alors que l'efficacité de ces appareils pour sauver des vies est reconnue. Même les assureurs ne peuvent pas réduire l'indemnisation d'un incendie au prétexte de l'absence de détecteur. Toutefois, il est arrivé que des propriétaires bailleurs, qui n'avaient pas fourni d'appareil à leur locataire, soient poursuivis devant les tribunaux.

ISTOCK / GETTY IMAGES (4)

Vous & Nous

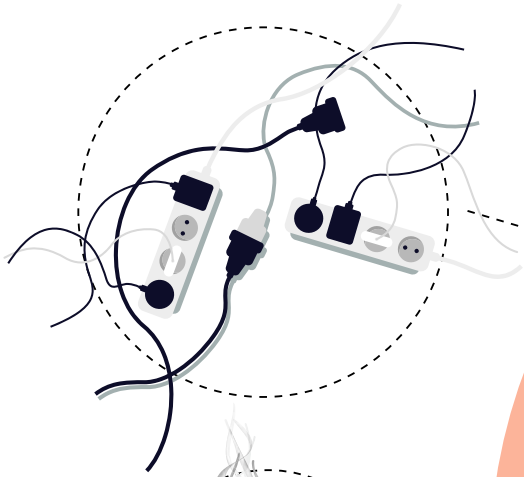

les foyers et peuvent être à l'origine de violents incendies *(voir encadré)*. La première prudence consiste à éviter la recharge nocturne : pensez à débrancher les batteries avant d'aller dormir, particulièrement celles des trottinettes et des vélos électriques.

Prenez aussi soin de vos appareils, en évitant d'exposer les batteries à de fortes chaleurs, par exemple dans une voiture en plein soleil. « Surveillez la première charge après un choc ou une chute », conseille aussi l'association Assurance prévention, spécialisée dans la prévention des risques. Cessez toute utilisation si la batterie présente des signes visibles de détérioration : et ce, « même si elle semble fonctionner normalement », précise l'organisme. Parmi les signaux d'alerte : un boîtier gonflé ou présentant des fissures.

A savoir : un chargeur mal conçu ou inadapté à l'appareil peut augmenter les risques de départ de feu. Mieux vaut privilégier les chargeurs d'origine fournis avec les appareils ou choisir ceux de marques connues.

MODÉRER L'USAGE DES MULTIPRISES

Avec toujours plus d'appareils à brancher, l'usage de multiprises est courant. Gare aux excès ! Surchargée, une multiprise peut s'échauffer et provoquer un début d'incendie. La puissance maximale totale supportée est généralement inscrite sous le boîtier. « Si vous avez de nombreux appareils à recharger, ne les branchez pas tous sur la même rallonge : répartissez-les sur différentes prises électriques dans le logement », recommande Régis Cousin.

L'association Promotelec, qui promeut la sécurité électrique dans les habitats, rappelle deux autres bonnes pratiques : éviter les branchements en cascade (une multiprise sur une autre), et ne pas brancher les appareils gourmands en énergie sur une seule multiprise. Promotelec cite aussi les radiateurs et autres chauffages d'appoint, le gros électroménager, les outils de bricolage (perceuse, scie électrique…) et les trottinettes électriques (a fortiori les voitures) – autant d'appareils à brancher directement sur une prise murale, donc.

A savoir : les multiprises ne sont pas des équipements sur lesquels il faut faire des économies. Les modèles vendus à prix cassés sont susceptibles d'être dangereux. Avant de faire un achat, assurez-vous que la mention NF est apposée sur le produit, c'est un gage de qualité.

Pourquoi les incendies de batteries sont redoutables

Début juin, à Reims, un incendie provoqué par la batterie d'une trottinette a tué quatre personnes dans un HLM. Les sapeurs-pompiers redoutent les feux provoqués par ces boîtiers. « Une fois démarrés, ils prennent vite une ampleur importante : il peut y avoir des jets de gaz enflammés et des micro-explosions », explique Didier Rémy, expert incendie. Les batteries renferment des liquides très inflammables. En cas de dysfonctionnement, un phénomène dit d'emballement thermique se produit – une réaction en chaîne incontrôlable. En plus d'être violents, les feux de batterie sont donc difficiles à éteindre.

BARBECUE, RADIATEURS… PRUDENCE AVEC LES POINTS CHAUDS

L'été, le barbecue, c'est bon pour griller les saucisses… et rien d'autre ! L'envol de cendres incandescentes à proximité d'une pelouse grillée par le soleil, par exemple, peut provoquer un embrasement rapide. Ne l'allumez

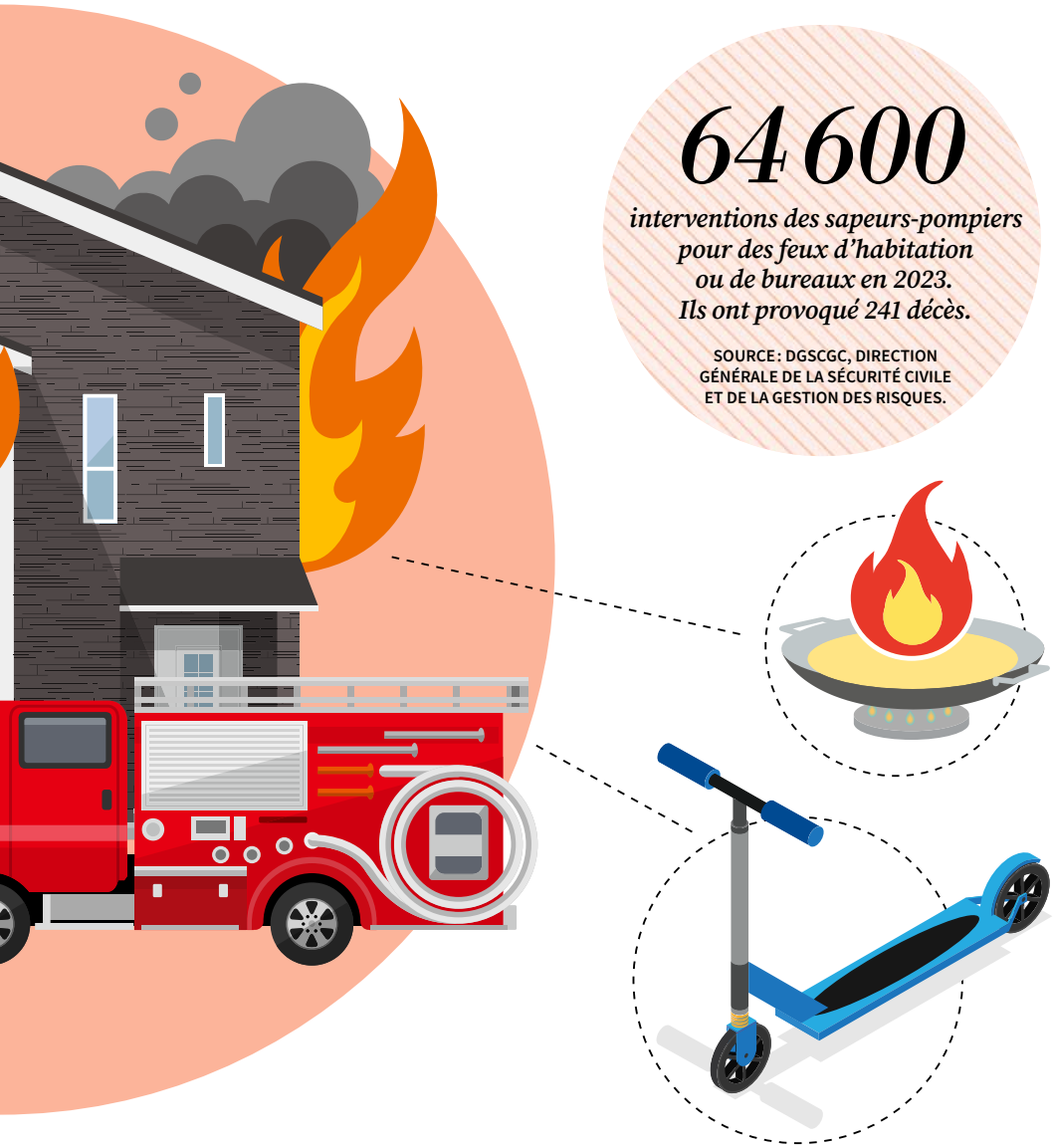

64 600

interventions des sapeurs-pompiers pour des feux d'habitation ou de bureaux en 2023. Ils ont provoqué 241 décès.

SOURCE : DGSCGC, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES.

pas sans prévoir une source d'eau à proximité. Et lorsque la sécheresse est trop intense dans la région, changez de menu… Autre geste imprudent à éviter absolument : vouloir raviver le feu en versant de l'alcool ou de l'essence. C'est à éviter absolument ! En hiver, ce sont les chauffages d'appoint qui nécessitent une grande attention : éloignez serviettes, vêtements ou tout objet environnant sensible à la chaleur. Et à Noël, gare au sapin, particulièrement inflammable une fois qu'il aura séché dix à quinze jours dans un logement chauffé. Enfin, ne le laissez jamais à proximité d'une cheminée ouverte.

A savoir : bougies et cigarettes figurent également parmi les causes les plus fréquentes d'incendie. Veillez à les éteindre convenablement après usage. Une règle d'or, pour les fumeurs : ne jamais allumer de cigarette au lit, afin d'éviter de s'endormir avec.

BIEN ENTRETENIR SES INSTALLATIONS

Des gestes d'entretien parfois négligés permettent aussi d'écarter certains risques.

Au quotidien. Pensez à nettoyer le filtre à peluche de votre sèche-linge après chaque utilisation. Dépoussiérez régulièrement sa grille d'aération, ainsi que le tuyau d'air pour les modèles à évacuation. Autre appareil à soigner : le grille-pain. Limitez l'accumulation de miettes susceptibles de brûler.

Une à deux fois par an, faites ramoner vos conduits de cheminée et/ou de chaudière.

Tous les dix ans, voire tous les cinq ans pour une installation ancienne, faites contrôler votre logement par un électricien. Selon le baromètre de l'association Promotelec, 82,6 % des installations électriques de plus de quinze ans présentent au moins une anomalie : prise de terre défectueuse, vétusté de câble ou d'interrupteurs… ●

Les précautions pour bien réagir en cas de départ de feu

« Bien se préparer, c'est l'une des clés de la sécurité. **On peut par exemple se mettre autour d'une table en famille,** une fois par an, pour réfléchir à la façon de réagir : que fait-on si le feu se déclare dans la cuisine ? Et dans une chambre ? Quels sont les chemins d'évacuation ? En avoir parlé à l'avance permet de réduire la panique si le feu survient. **Il est indispensable d'associer les enfants à la discussion dès le plus jeune âge.** Ils sont capables de comprendre des règles importantes, comme la nécessité de fermer la porte du local où le feu s'est déclaré. Cette précaution limite la quantité de fumée et ralentit la propagation de l'incendie : on gagne du temps pour alerter les autres habitants et se mettre en sécurité. **Au quotidien,** il convient de limiter l'encombrement des couloirs et escaliers : des objets dans le passage peuvent provoquer des chutes s'il faut évacuer. Et la porte du logement doit rester facile à ouvrir pour pouvoir sortir : cela implique de toujours laisser la clé dans la serrure si on la ferme la nuit. Si l'escalier ou le couloir est envahi par la fumée, il ne faut pas s'y engager : les fumées sont chaudes et surtout toxiques. Il faut alors immédiatement manifester sa présence aux fenêtres pour les secours. »

COMMANDANT DIDIER RÉMY, SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL EN CHARENTE, EXPERT-INCENDIE

ISTOCK / GETTY IMAGES (6)